Des panneaux d'affichage d'opinion à Verberie pour répondre au besoin des associations ?

Le 28 septembre 2012, pour se mettre en règle avec la loi [(1)], la commune de Verberie a mis en place huit panneaux destinés à l'affichage d'opinion.

Ces d'emplacements, comme le mentionne l'arrêté du maire de Verberie, ont pour objectifs d'assurer la liberté d'opinion et de répondre au besoin des associations.

Il serait donc logique qu'ils soient choisis :

- dans les quartiers les plus peuplés de la ville pour la majorité d'entre eux, à des endroits fréquentés par de nombreux passants
- sur des points ne posant pas de problème de sécurité pour ceux qui viennent les consulter

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de l'association concernant les emplacements fixés dans l'arrêté (voir carte des emplacements) :

Emplacements :		isolés	dangereux	peu fréquentés par les passants
1	Entrée du clos Saint Corneille		X	X
2	Rue des Remparts			
3	Rue des Moulins (en face du cimetière militaire)			
4	Rue des Moulins (à côté des silos Val France)	X	X	X
5	Route de Compiègne (au-delà de la voie ferrée, à côté du quai de transfert)	X		X
6	Route de Saint Sauveur (au-delà de la déchetterie)	X	X	X
7	Rue de la Mabonnerie (le long du numéro 1)	X	X	X
8	A l'intersection de la rue du Champ Dolant et de la rue de la Roche (à côté du panneau de sortie de la commune de Verberie)	X		X

Habitants du Square des Merlets, du Clos Charlemagne, de la rue de Paris, de la rue Saint Pierre, du quartier de la cité d'Aramont, de la rue du Port, de la rue Saint Nicolas, de la rue de Saintines ou de tout autre quartier de Verberie, QUEL PANNEAU CHOISISSEZ VOUS POUR VOUS INFORMER ?

En outre, certains panneaux (au moins ceux référencés 1 et 8 dans le tableau ci-dessus) ne sont pas correctement scellés.

Mieux Vivre à Verberie considère que :

- les objectifs fixés par l'arrêté municipal ne sont pas atteints,
- l'esprit de la loi qui consiste à mettre des panneaux à la disposition des associations afin qu'elles puissent communiquer dans de bonnes conditions n'est pas respecté,
- l'argent public dépensé pour la mise en place de ces panneaux méritait d'avantage d'attention.

Peut-être aurait-il été plus sage de la part du maire de tout simplement consulter les premiers intéressés, à savoir les associations.

Mieux Vivre à Verberie a donc décidé d'adresser un courrier au maire de Verberie dans lequel elle propose de l'aider à redéfinir ces emplacements.



Ces affichages associatifs montrent clairement que les emplacements des panneaux ne sont pas satisfaisants.

Photos prises le 06/11/2012

(1) Par arrêté préfectoral le 28 août 2012, le préfet a constaté l'insuffisance des panneaux d'affichage d'opinion mis à disposition des associations sur la commune de Verberie. Il semble que ce constat